

Championnat 2020-2021 – Scénarios Covid

1. – de 50 % de la compétition effectuée :

La saison ne compte pas et il n’y a pas de changement dans les séries pour la saison 2021-2022.

2. Entre 50 % et 75 % de la compétition effectuée :

La saison ne compte pas et il n’y a pas de changement dans les séries pour la saison 2021-2022. Si un règlement supérieur demande un ou des montants vers l'échelon FVWB et un ou des descendants vers le niveau provincial, le CA prendra en compte le résultat après le premier tour pour définir le(s) montant(s) et descendant(s) éventuel(s) supplémentaires.

3. Plus de 75 % de la compétition effectuée :

Le classement final est déterminé suivant un coefficient.

Ce coefficient est obtenu en divisant les points obtenus par le nombre de matchs.

En cas d'égalité de coefficient le classement sera établi selon cet ordre :

- Le nombre de matchs gagnés,
- Le coefficient reprenant les sets gagnés divisés par les sets perdus (2 décimales).
- Les résultats des matchs entre eux (seul le coefficient de l'ensemble des sets du ou des 2 matchs sera pris en compte).